DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3
Plan de Zonage Centre

1/3000e

P.L.U Approuvé par DCM le 29 mai 2013	
Révision N°1 :	Modification N°1 : 09.10.2017 N°2 : 07.10.2019 N°3 : 07.10.2019 N°4 :
Révision allégée N°1 : 03.04.2017 N°2 : 21.02.2022	Modification simplifiée N°1 : 20.06.2014 N°2 : 09.03.2015 N°3 : 14.12.2015 N°4 : 14.12.2016 N°5 : 20.01.2020 N°6 : 01.07.2019 N°7 :

Légende

- Limite de zone ou de secteur
- Plantations à réaliser
- Espace Boisé Classé
- Terrain cultivé à protéger
- Espace boisé d'intérêt paysager au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment remarquable au titre de l'article L151-19 du CU
- Servitude au titre de l'article L151-41 du CU
- Emplacement Réservé
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone non altus tollendi
- Secteur non constructible
- Servitude au titre de l'article L151-41 du CU (mixité sociale)
- Secteur délimité au titre de l'article L151-28 du CU
- Secteur de mixité sociale
- Zone d'implantation des bâtiments
- Zone d'implantation des parkings silo
- Principe d'accès
- Alignement, ancrage des bâtiments
- Axe d'implantation
- Réseau d'irrigation et ouvrage remarquable au titre du L.151-19
- Risque mouvements de terrain

N